AUTO MOTO FORMATION :
Siret : 848 745 527 00020
Adresse mail : contact@automotoformation.fr
Téléphone : 07 83 82 92 61

Agrément Préfectoral : E 26 033 0003 0
Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33
Code NAF: 8553 Z

Programme de formation à la catégorie B du permis de conduire

Préambule

La catégorie B du permis de conduire permet la conduite des :

- véhicules dont le PTAC (poids total autorisé en charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes, pouvant être affectés au transport des personnes ou des marchandises ;
- véhicules pouvant comporter neuf places assises au plus (siège du conducteur compris).

La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite des mêmes véhicules attelés par une remorque :

- dont le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est ≤ à 750 kilogrammes
- dont le PTAC de la remorque + le PTAC du véhicule tracteur est ≤ à 3,5 tonnes

Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

L'enjeu principal est d'amener tout usager de la route à adopter une conduite responsable et sécuritaire, c'est-à-dire respectueuse des autres usagers, respectueuse de l'environnement.

Tout usager doit être capable :

- de prendre conscience des facteurs de risque ;
- de comprendre les interactions entre ces facteurs ;
- de prendre en compte lors de la conduite de ses capacités et de ses limites ;
- d'adopter une conduite apaisée ;
- de comprendre l'interaction entre l'homme / le véhicule / l'environnement ;
- de respecter les règles du code de la route.

Notre formation favorise :

- la prise de conscience des risques ;
- l'amélioration des capacités d'auto-évaluation sur des points forts et des faiblesses de l'apprenant ;
- la mise en place de stratégies individuelles pour une conduite plus sûre ;
- l'assimilation des règles et des comportements à adopter ;
- les transferts des connaissances vers les savoir-faire et inversement.

L'organisme de formation

Établissement de formation :

Raison sociale : AUTO MOTO FORMATION

Adresse : 173 AVENUE Georges Pompidou – 33500 LIBOURNE

Adresse électronique : contact@automotoformation.fr

Téléphone : 07 83 82 92 61

Siret : 848 745 527 00020

Agrément préfectoral E 26 033 0003 0

Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33

Code NAF : 8553 Z

Gérant : JÉRÔME FOURNIER

Les pré-requis

Pour l'aspect théorique, l'élève doit avoir :

- 15 ans révolus pour une inscription dans le cadre de l'AAC (Apprentissage anticipé de la conduite)
- 16 ans révolus pour une inscription traditionnelle
- avoir validé l'ASSR2 ou l'ASR.

Pour débuter les leçons pratiques, il doit :

- avoir un dossier d'inscription au permis de conduire validé,
- avoir validé l'examen théorique général (code) depuis moins de 5 ans
- savoir lire et comprendre couramment le Français.

Ces prérequis permettent à l'élève de commencer sa formation pratique en toute sécurité et de prendre confiance en lui.

Le public visé et nombre de participants

Tout public qui valide les pré-requis.

Formation théorique : par groupe de 14 maximum, ou à distance sur un compte individuel fourni par l'auto-école.

Formation pratique : cours individuel

La durée de la formation

20 heures : minimum légal obligatoire pour la formation en véhicule à boite manuelle

13 heures : minimum légal obligatoire pour la formation en véhicule à boite automatique

AUTO MOTO FORMATION :
Siret : 848 745 527 00020
Adresse mail : contact@automotoformation.fr
Téléphone : 07 83 82 92 61

Agrément Préfectoral : E 26 033 0003 0
Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33
Code NAF: 8553 Z

Les objectifs de la formation

L'épreuve théorique (ou ETG) appelée communément " code de la route" est un préalable obligatoire au passage des épreuves pratiques. Elle a pour objectif de vérifier les connaissances des candidats au permis de conduire sur différents aspects utiles, voire nécessaires, à une conduite en sécurité. Elle se compose de 40 questions diverses. Pour être reçu, le candidat doit obtenir un résultat au moins égal à 35 bonnes réponses sur 40.

L'objectif de notre formation théorique est de valider ce premier examen mais également d'anticiper des échanges à propos de diverses situations de conduite qui pourraient intervenir lors de la formation pratique.

Lors de l'épreuve pratique, un inspecteur du permis de conduire évalue diverses compétences du conducteur afin de valider son niveau sur l'utilisation du véhicule et son analyse de l'environnement pour circuler en sécurité.

L'objectif de notre formation est de donner les clés de la réussite à l'élève ainsi que les meilleurs comportements à adopter en cas de situation complexe qui surviendrait pendant sa conduite future.

Moyens pédagogiques et encadrement

Les cours théoriques et pratiques sont effectués par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé et titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Il utilise des méthodes actives adaptées, avec alternance de théorie et de pratique.

Moyens utilisés :

- Salle de cours équipée de moyens multimédia,
- Véhicules adaptés à l'enseignement,
- Fiches de suivi et livrets d'apprentissage numériques,
- Fournitures de supports pédagogiques spécifiques.

Les moyens pédagogiques les plus adaptés aux situations sont aussi utilisés lors des Rendez-vous spécifiques à la conduite accompagnée :

- RDV PRÉALABLE : véhicules et fournitures pédagogiques,
- RDV PÉDAGOGIQUE THÉORIQUE : Salle équipée de multimédia,
- RDV PÉDAGOGIQUE PRATIQUE : véhicules et fournitures pédagogiques

L'auto moto formation est engagée dans une démarche d'amélioration par la formation continue de ses enseignants.

Programme de formation

Une formation théorique : préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code sur les thèmes :

- les règles de circulation routière
- le conducteur
- la route
- les notions diverses
- les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule
- les autres usagers de la route
- les premiers secours
- la mécanique du véhicule et ses équipements
- la sécurité du passager et du véhicule
- l'environnement

AUTO MOTO FORMATION :
Siret : 848 745 527 00020
Adresse mail : contact@automotoformation.fr
Téléphone : 07 83 82 92 61

Agrément Préfectoral : E 26 033 0003 0
Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33
Code NAF: 8553 Z

Avant toute formation pratique, une évaluation de départ afin de déterminer le nombre d'heures moyen et le coût de la formation est réalisée.

Puis une formation pratique comprenant mise en situation et théorie de la conduite avec le programme suivant :

Programme de formation détaillé	
Compétences générales	Compétences
1. Maîtriser le véhicule dans un trafic faible ou nul	- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures - Entrer, s'installer au poste de conduite et en sortir - Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire - Démarrer et s'arrêter - Doser les accélérations et les freinages à diverses allures - Utiliser la boîte de vitesses - Diriger la voiture en avant en ligne droite, en courbe en adaptant allure et trajectoire - Regarder autour de soi et avertir - Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité
2. Appréhender la route et circuler dans les conditions normales.	- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte - Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation - Adapter l'allure aux situations - Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité - Tourner à droite et à gauche en agglomération - Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire - S'arrêter et stationner en épi, en bataille en créneau
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers	- Évaluer et maintenir les distances de sécurité - Croiser, dépasser et être dépassé - Passer des virages et conduire en déclivité - Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie - S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide - Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense - Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites - Conduire à l'abord et dans la traversée d'ouvrages routiers tels que les tunnels, les ponts, les passages à niveau
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique	- Suivre un itinéraire de manière autonome - Préparer et effectuer un voyage longue distance en autonomie - Connaître les principaux facteurs de risque au volant et les recommandations à appliquer - Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : protéger, alerter, secourir - Faire l'expérience des aides à la conduite des véhicules - Avoir des notions sur l'entretien le dépannage et les situations d'urgence - Pratiquer l'éco-conduite

AUTO MOTO FORMATION :
Siret : 848 745 527 00020
Adresse mail : contact@automotoformation.fr
Téléphone : 07 83 82 92 61

Agrément Préfectoral : E 26 033 0003 0
Numéro de formation professionnelle : 75.33.15708.33
Code NAF: 8553 Z

Moyens d'évaluation

L'évaluation de départ se fait avec un enseignant en suivant une grille prédéfinie. Elle permet de déterminer approximativement un volume horaire initial de formation à l'élève. Cette évaluation n'est pas contractuelle.

Lors de la formation, chaque compétence est évaluée avec sa grille respective en fonction de l'évolution de l'élève. Au cours de la formation, le volume horaire peut évoluer en accord avec l'élève, à la hausse ou à la baisse.. En fonction des besoins et des possibilités, une conduite supervisée peut être envisagée par exemple.

Les épreuves d'examen

L'épreuve théorique générale se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'école de conduite ou l'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen, au choix de ce dernier.
L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).
Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'épreuve pratique :

Depuis le 1er août 2014, elle est réalisée par un Inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière sur le véhicule appartenant à l'établissement d'enseignement. L'épreuve dure 32 minutes. Elle comprend :

- la vérification de la recevabilité des documents d'examen ;
- l'accueil du candidat, la vérification de son identité et s'il a suivi une formation selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, de son attestation de fin de formation initiale ;
- la présentation de l'épreuve par l'examinateur ;
- l'installation au poste de conduite ;
- les réglages du véhicule nécessaires avant le départ et réalisés par le candidat ;
- une phase de conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes ;
- la réalisation de deux manœuvres particulières à tester en relation avec la sécurité routière (un freinage pour s'arrêter avec précision et une manœuvre en marche arrière) ;
- des questions portant notamment sur la vérification d'un élément technique en relation avec la sécurité routière, à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, ainsi que sur du secourisme ;
- la mise en action d'un accessoire ou commande d'accessoire en cours de circulation ;
- l'établissement du certificat d'examen du permis de conduire, disponible le lendemain sur le site gouvernemental.
- Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner accompagne les élèves pour l'épreuve pratique

L'épreuve a pour objet de contrôler les connaissances, les aptitudes et le comportement des candidats, nécessaires pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve consiste à évaluer chez tout candidat :

- - le respect des dispositions du code de la route,
- - sa connaissance du véhicule et sa capacité à déceler les défauts techniques les plus importants
- - sa maîtrise des commandes et de la manipulation du véhicule pour ne pas créer de situations dangereuses
- - sa capacité à assurer sa propre sécurité et celle des autres usagers sur tout type de route, à percevoir et à anticiper les dangers engendrés par la circulation et à agir de façon appropriée
- - sa connaissance des notions élémentaires de premiers secours
- - son degré d'autonomie dans la réalisation d'un trajet
- - sa capacité à conduire dans le respect de l'environnement et à adopter un comportement courtois et prévenant envers les autres usagers, en particulier les plus vulnérables.